

pas parfaitement le grec; si l'on veut, qu'il n'en savait pas beaucoup; et c'est de là aussi que je conclus que sans peut-être en savoir beaucoup, on peut abattre ceux qui le savent très-bien, mais qui en abusent, sans leur laisser aucune ressource.

Julien savait le grec, et mieux, à ce qu'on prétend¹, que saint Augustin. J'en doute, je ne le crois pas; mais après tout, que nous importe, puisque ce Père en savait assez pour dire à Julien, sans se tromper: *Je suis fâché que vous abusiez de l'ignorance de ceux qui ne savent pas le grec; et que vous ne respectiez pas le jugement de ceux qui le savent*²? Sans atteindre à la perfection de la science des langues, je ne dis pas un saint Augustin, un si grand génie, mais tout homme judicieux et de bon esprit, peut, en écoutant ceux qui le savent, et en profitant de leurs travaux, et enfin, par tous les secours qu'on a dans les livres, arriver à prendre le goût des langues originales, et entendre les propriétés de leurs mots jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour comprendre, mais encore pour soutenir invinciblement la vérité. C'est ce qu'a fait saint Augustin. Il ne faut que voir comment il s'est servi du travail de saint Jérôme sur l'hébreu, et comment il en a tiré des avantages que saint Jérôme lui-même pourrait n'avoir point tirés; et nous pouvons assurer qu'aucun de ceux qui ont su le grec et l'hébreu, n'ont mieux défendu que saint Augustin l'Ancien et le Nouveau Testament, et la doctrine qu'ils contiennent. Nous serions bien malheureux, si pour défendre la vérité et la légitime interprétation de l'Écriture, surtout dans les matières de foi, nous étions à la merci des hébraïsants ou des grecs, dont on voit ordinairement en toute autre chose le raisonnement si faible; et je m'étonne que M. Simon, qui fait tant l'habile, ait l'esprit si court, qu'il veuille faire dépendre la perfection de la victoire de l'Église sur les pélagiens de la connaissance du grec.

CHAPITRE VI.

Suite des avantages que saint Augustin a tirés du texte grec contre Julien.

Mais je vois où M. Simon nous veut mener. Il veut dire que saint Augustin n'a pas eu assez de savoir pour approuver les interprétations favorables aux pélagiens, que ce critique entreprend de soutenir. Par exemple, il veut établir que l'explication du passage de saint Paul, *IN QUO OMNES PECCAVERTUNT, en qui tous les hommes ont péché*, n'est pas certaine, et qu'il lui faut préférer ou lui équaler du moins celle de Pélagé, qui soutient que *in quo* veut dire *quatenus* ou *eo quod* :

¹ P. 285.

² L. v, cont. Jul. cap. II, n° 7, p. 629.

en sorte que l'intention de saint Paul soit de dire, non que tous les hommes aient péché en Adam, ce qui est le sens catholique; mais que tous les hommes, du moins les adultes, aient péché en l'imitant, qui est le sens de Pélagé. Nous aurons bientôt à parler de cette pensée téméraire autant qu'ignorante, qui ne tend qu'à favoriser les pélagiens; mais nous dirons en attendant à M. Simon que si saint Augustin n'a pas approuvé cette mauvaise interprétation, ce n'est pas faute d'avoir vu que le grec se pouvait tourner à la manière que le critique voudrait introduire¹. Car il l'a vu, et l'a rapportée tout du long dans son livre à Boniface; mais il l'a aussi réfutée si solidement, non par la force du mot, mais par les raisons du fond, qu'il y aura sujet de s'étonner, quand nous serons au lieu de les proposer, comment M. Simon a osé prendre en tant d'endroits le parti contraire.

Il est bien aisé de pouvoir dire qu'il est difficile d'excuser ici la négligence de saint Augustin, qui n'a point consulté le texte grec²: ce qui est cause qu'il n'a pas songé d'abord qu'il fallait rapporter *in quo*, non point au péché, qui est féminin en grec, mais à Adam même. Il est vrai qu'il n'avait pas d'abord consulté le grec; mais il le consulta bientôt après: M. Simon le reconnaît³; et il paraît qu'il le consulta de lui-même, sans que Julien ou quelque autre de ses adversaires l'en ait averti: mais ce qui paraît encore, c'est qu'avant qu'il le consultât il avait déjà si bien pris l'esprit de l'apôtre et le fond de son sentiment, par la seule suite du discours, que les pélagiens étaient confondus; en sorte qu'il a soutenu la véritable traduction de cet endroit de saint Paul, avec une parfaite connaissance de la vérité⁴. Voilà les négligences de saint Augustin, qui font plaisir à un vain critique, mais dont les esprits solides ne s'émeuvent pas.

Ce saint docteur n'a pas moins fait paraître l'attention qu'il avait au texte original, en examinant cet autre important passage du même saint Paul: *Regnavit mors ab Adam, etc.*⁵. Car il rétablit, par le texte grec, la négative très-nécessaire qui manquait à un grand nombre de livres latins; et en même temps il affermit, selon sa coutume, la véritable leçon par la suite du discours et du dessein de saint Paul, afin que personne ne s'y pût tromper: ce qui est le fruit d'une solide et véritable critique.

¹ Cont. duas Epist. Pelag. lib. IV, cap. IV, n° 7, p. 472.

² P. 286.

³ Loco jam citat.

⁴ De peccat. Mer. lib. I, cap. IX, n° 10, p. 7.

⁵ Ibid. cap. XI, n° 13, p. 8. Cont. Jul. lib. VI, cap. IV, n° 9, p. 666. L. II op. imp. p. 1028 et seq. imp. p. 1033 et 1038.

CHAPITRE VII.

Vaines et malignes remarques de l'auteur sur cette traduction, *Eramus naturá filii iræ*: que saint Augustin y a vu tout ce qui s'y peut voir.

Notre auteur insinue encore artificieusement, à sa manière, que saint Augustin s'est trompé dans l'application de ce passage, *naturá filii iræ*: NOUS ÉTIONS, PAR LA NATURE, ENFANTS DE COLÈRE¹. Je ne doute point, par exemple, dit ce critique², que saint Augustin n'ait très-bien expliqué à la lettre, dans son second livre (des Mérites et de la Rémission des péchés)³, ces paroles de saint Paul: *ERAMUS NATURA FILII IRÆ, qu'il entend du péché originel, parce que NATURA, ou, comme il lit, NATURALITER, est la même chose qu'ORIGINALITER*. Pourquoi tant dissimuler ses sentiments? Il fait semblant de ne douter pas que saint Augustin n'ait très-bien expliqué à la lettre ce passage de saint Paul; et moi, sans hésiter, je dis qu'il en doute, et même qu'il n'en croit rien, et que ce sont là des détours de cet esprit tortillant, par lesquels il nous veut conduire au plus loin de ce qu'il semble dire d'abord. La raison que j'ai de le croire, c'est qu'il ajoute aussitôt après ces propres mots: *Mais saint Jérôme, qui est plus exact, a observé que le mot grec φύσει, auquel répond NATURA dans le latin, est ambigu, et qu'il peut être traduit par PRORSUS ou OMNINO*. S'il croit de si bonne foi que saint Augustin ait très-bien expliqué à la lettre l'endroit de saint Paul, pourquoi donc opposer ensuite l'interprétation de saint Jérôme qui est plus exact? pourquoi encore la confirmer par l'ancienne version syriaque? pourquoi ajouter en confirmation que plusieurs scolastes grecs ont cru que φύσει ne signifiait en ce lieu que *veritablement*, et conclure enfin par ces paroles⁴: *Ce qui rend encore ce passage plus obscur, c'est que le mot de colère se prend aussi dans l'Écriture pour peine; et alors le sens serait: Nous méritions véritablement d'être punis*.

Voilà comment il ne doute point que saint Augustin n'ait très-bien expliqué ce passage à la lettre; pendant qu'il en doute si bien, qu'il n'omet aucune raison pour nous en faire douter. Il faut, une fois, apprendre son malin langage et ses manières trompeuses. Mais il est aussi peu sincère dans le fond que dans les manières. Car, premièrement, il impose à saint Augustin, en faisant accroire qu'il a lu, non point *naturá*, mais *naturaliter*; ce qui n'est pas vrai. Saint Augus-

¹ Ephes. II, 3.

² P. 289.

³ Lib. II de Mer. et Remiss. pecc. cap. X, n° 15, 1, 48.

⁴ Ibid. p. 289.

tin a lu partout *naturá*: ce qu'il ajoute, *naturaliter*, il ne l'ajoute pas comme le texte de l'apôtre, mais comme l'explication de quelques-uns, qu'il explique encore davantage par *originaliter*. Pour s'en convaincre, il ne faut qu'entendre les propres paroles de ce Père, qui dit en termes formels, *que ce qui est dans l'apôtre, ERAMUS NATURA, est tourné par quelques-uns naturaliter, non selon le terme, mais selon le sens*²; ce qu'il répète encore en un autre endroit³. Mais il a beau le répéter, notre critique ne l'entend pas davantage. Car, à quelque prix que ce soit, il veut, jusqu'aux moindres choses, faire voir dans saint Augustin une ignorance du texte, ou bien une négligence de le consulter.

Secondement, saint Augustin n'a pas ignoré que le mot φύσει, *naturá*, ne pût signifier en grec, dans une signification écartée, *prorsus* ou *omnino*⁴: car il ne le nie pas à Julien qui le lui objecte; mais il ne daigne pas s'arrêter à une interprétation qui aurait été extraordinaire, bizarre, affectée, n'y ayant rien qui obligeât l'apôtre à se servir, pour dire *omnino*, d'un autre terme que de *δλως*, qu'il emploie ordinairement pour cela; et il convainc Julien par la traduction latine, *ne se trouvant presque aucuns livres latins où il ne soit écrit NATURA, par la nature, si ce n'est ceux*, poursuit-il, *que vous autres pélagiens aurez corrigés, ou plutôt que vous aurez corrompus*: d'où il conclut, et très-bien, que c'est là le sens naturel, puisque c'est celui où s'est porté le gros des traducteurs; et que d'ailleurs il ne peut pas être mauvais, puisque, s'il était mauvais, l'ancienne interprétation s'en serait donnée de garde, et ne l'aurait pas suivi. On voit donc que saint Augustin sait remuer les livres quand il faut, et en tirer tout l'avantage.

Troisièmement, il ne faut point imputer la traduction, *naturá*, à l'ignorance de la langue grecque, puisqu'il est certain que les plus anciens et les plus doctes commentateurs grecs, comme Origène contre Celse et sur saint Jean⁵ et saint Chrysostôme⁶ ont entendu la *nature* même, et non autre chose. Théodoret ne s'en est pas éloigné. Théophylacte interprète⁷: *Nous avons irrité Dieu, et nous n'étions que colère* (tant la colère de Dieu nous avait pénétrés); *et comme le Fils de l'homme est homme par la nature*,

¹ Cont. Jul. lib. VI, cap. X, n° 32, p. 680. Op. Imp. lib. II, cap. CCXXXVIII, p. 1008, et lib. IV, cap. CXXXIII, p. 1210.

² Fid. loc. jam citat. cont. Jul.

³ Oper. imp. loc. cit.

⁴ Fid. loc. jam citat. cont. Jul. lib. VI, cap. X.

⁵ Orig. lib. III cont. Cels. p. 149, 150, 151. In Jo. Huel. t. XXIII, fn. p. 315; xxv, p. 325.

⁶ Chrys. hic.

⁷ Theophyl. hic.

ainsi en était-il de nous (lorsque nous étions appelés enfants de colère) : à quoi il ajoute après, qu'être par nature enfant de colère, c'est l'être véritablement καὶ γνησίως; ou il ne faut pas, par ce dernier mot, entendre véritablement, comme l'interprète M. Simon : car Théophylacte avait déjà dit véritablement ἀληθῶς; mais il ajoute καὶ γνησίως : mot qui vient de génération, et qui emporte avec soi l'origine, la naissance, la nature même, comme il paraît entre autres choses par les expressions où le Fils de Dieu est appelé Fils, γνησίως; ce qui ne veut rien dire de moins, si ce n'est qu'il l'est par sa naissance et par sa nature : d'où il s'ensuit que la naturelle et véritable interprétation est celle qui, par φύσει, nature, entend la nature même; et que l'autre interprétation, prorsus, omnino, est une interprétation étrangère et écartée, à laquelle l'ancien traducteur latin a raison de n'avoir eu aucun égard, non plus que saint Augustin.

Quatrièmement, cette explication, NATURA, par la nature, revient en particulier aux expressions de l'Écriture, où il est parlé de nations à qui la malice est naturelle, et en général à l'analogie de la foi, comme saint Augustin l'a démontré : puisqu'il est clair par la foi, qu'il nous faut renaître; ce qui ne serait pas vrai si nous n'étions pas nés dans la corruption, ainsi que le Sauveur l'enseigne lui-même : *Ce qui est né de la chair est chair; c'est-à-dire, très-constamment, Ce qui est né dans la corruption est corruption.*

En cinquième et dernier lieu, M. Simon impose à saint Jérôme, lorsque, pour montrer son exactitude supérieure à celle de saint Augustin, il lui fait dire simplement et absolument¹ que le mot grec φύσει, auquel répond NATURA, est ambigu, et qu'il peut être traduit par PRORSUS ou OMNINO : car cette ambiguïté ne l'empêche pas de reconnaître que le sens simple et naturel, qui est aussi celui qu'il appuie, est d'entendre φύσει par nature, comme il fait lui-même; et quant à l'explication prorsus, omnino : premièrement, il remarque qu'elle n'est que de quelques-uns; secondement, il ne la reçoit qu'en la réduisant à la première : ce qui montre qu'il ne la regarde, non plus que saint Augustin, que comme une explication écartée qui mérite moins d'attention que celle de la Vulgate de ce temps-là, qui est conforme à la nôtre. Ainsi toute la critique de M. Simon sur ce passage ne sert qu'à faire voir, qu'à quelque prix que ce soit il a voulu fournir des défenses à Julien le pélagien contre saint Augustin. Au surplus, il ne s'agit pas des conséquences que saint Augustin a tirées de ce passage de saint Paul; il ne s'agit pas non plus de savoir si

¹ P. 283.

le sens de M. Simon peut être souffert, ou même si quelques Pères l'ont suivi : il s'agit de soutenir la traduction de la Vulgate, comme la plus sûre, et l'explication de saint Augustin, qui se trouve la plus commune, comme étant en même temps la plus solide; il s'agit en général, dans tout cet endroit, de faire voir à M. Simon que ce Père, sans vanter son grec, sans faire le critique à outrance, ni le savant de profession, a su tirer et du grec et de la critique tous les avantages que la bonne cause en pouvait attendre, et que rien ne lui manquait pour attérer Pélagie et tous ses disciples, qui s'enflaient beaucoup de leur inutile et présomptueuse science.

CHAPITRE VIII.

Que saint Augustin a lu quand il fallait les Pères grecs; et qu'il a su profiter, autant qu'il était possible, de l'original pour convaincre les pélagiens.

Voilà ce qui regarde l'ignorance qu'on veut attribuer à saint Augustin de l'original du Nouveau Testament. Pour ce qui est de saint Chrysostôme et des autres commentateurs grecs, j'avouerai, sans beaucoup de peine, que ce n'était pas la coutume alors que des évêques aussi occupés que saint Augustin dans la prédication de la parole de Dieu, dans la méditation de l'Écriture, et dans le gouvernement ecclésiastique, employassent beaucoup de temps à les lire. Car, au fond, je ne vois pas que les Latins fussent plus obligés à lire les Grecs, que les Grecs à lire les Latins. En Jésus-Christ, il n'y a ni Romains, ni Grecs, et Dieu est riche envers tous ceux qui l'invoquent. L'Évangile, pour avoir été écrit en grec, n'en est pas plus aux Grecs qu'aux Latins. C'est une extravagance de s'imaginer que le petit secours qu'on tire du grec, donne plus d'autorité aux uns qu'aux autres. Autrement, il faudrait encore aller aux Hébreux pour l'Ancien Testament, et leur donner plus d'autorité qu'aux chrétiens. Ce qui est bien assuré, c'est que saint Augustin lisait les Grecs, et les lisait avec une entière pénétration, lorsqu'il était nécessaire, pour défendre la tradition. Ainsi quand Julien lui objecta un passage de saint Chrysostôme contre le péché originel, il sut bien remarquer qu'il ne l'avait pas traduit selon le grec¹, et que le traducteur, quel qu'il fût, avait tourné sa traduction d'une manière désavantageuse à la propagation du péché d'Adam. Mais il ôte cet avantage aux pélagiens, en recourant à l'original; et il épuise tellement toute la matière, qu'encore aujourd'hui les théologiens n'ont point d'autre solution pour ce passage de saint Chrysostôme, que celle de saint Augustin. Le fait est constant;

¹ Lib. 1 *contr. Jul.* cap. VI, n° 22, p. 510.

et sans prévenir ce qu'on en verra dans les chapitres suivants, il suffit de voir ici que Julien n'a pu imposer à saint Augustin par une infidèle version. Au reste, ce saint docteur rapporte, quand il le faut, le texte grec², tant celui de saint Chrysostôme, que celui de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze : il le traduit mot à mot; il en pèse tous les mots avec autant d'exactitude que pourraient faire les plus grands grecs, et il montre à nos faux savants comment on peut suppléer au défaut des langues.

Mais pour prouver les sentiments de l'Église grecque, ce Père a des arguments bien au-dessus des minuties auxquelles M. Simon et ses semblables voudraient assujettir la théologie. Nous les verrons dans la suite, et bientôt : nous verrons, dis-je, que saint Augustin, bien éloigné de M. Simon et des critiques ses imitateurs qui imaginent des oppositions entre les anciens et les modernes, entre les Grecs et les Latins, les conciliait au contraire par des principes certains, qui ne dépendent ni des langues, ni de la critique; ce qui néanmoins n'empêcha pas que pour confondre les pélagiens par toutes sortes d'autorités, et par toutes sortes de méthodes, il n'ait aussi, comme on vient de voir, tourné contre eux le grec dont ils abusaient.

CHAPITRE IX.

Causes de l'aicharnement de M. Simon et de quelques critiques modernes contre saint Augustin.

On voit avec quel excès, et en même temps avec quel aveuglement et quelle injustice, on s'opiniâtre à décrier saint Augustin, et à le chicaner sur toutes choses. Cette aversion des nouveaux critiques contre ce Père ne peut avoir qu'un mauvais principe. Tous ceux qui, par quelque endroit que ce fût, ont voulu favoriser les pélagiens, sont devenus naturellement les ennemis de saint Augustin. Ainsi les semi-pélagiens, quoique en apparence plus modérés que les autres, néanmoins se sont attachés, dit saint Prosper², à le déchirer avec fureur; et ils ont cru pouvoir renverser tous les remparts de l'Église, et toutes les autorités dont elle s'appuie, s'ils battaient de toute leur force cette tour si élevée et si ferme. Un même esprit anime ceux qui attaquent encore aujourd'hui un si grand homme. Qu'on en pénètre le fond, on les trouvera attachés à la doctrine de Pélagie et des demi-pélagiens, ainsi que nous l'allons voir de M. Simon. Mais ils n'en veulent pas seulement à la doctrine de la grâce. Saint Augustin est celui de tous les docteurs qui, par

¹ Lib. 1 *cont. Jul.* cap. VI, n° 22, p. 513 et alib.

² *Cont. Coll.* cap. XXI, n° 57, in app. T. X. *Aug.* p. 195.

BOSSUET. — T. I.

une pleine compréhension de toute la matière théologique, a su nous donner un corps de théologie, et pour me servir des termes de M. Simon, un système plus suivi de la religion, que tous les autres qui en ont écrit. On ne peut mieux attaquer l'Église, qu'en attaquant la doctrine et l'autorité de ce sublime docteur. C'est pourquoi on voit à présent les protestants concourir à le décrier. Déjà, pour les sociniens, on voit bien dans les erreurs qu'ils ont embrassées, que c'est leur plus grand ennemi : les autres protestants commencent à se repentir d'avoir tant loué un Père qui les accable; et on trouve des catholiques qui, par une fausse critique, se laissent imprimer de cet esprit.

CHAPITRE X.

Deux erreurs de M. Simon sur le péché originel; première erreur, que par ce péché il faut entendre la mort et les autres peines : Grotius auteur, et M. Simon défenseur, de cette hérésie; ce dernier excuse Théodore de Mopsueste, et insinue que saint Augustin expliquait le péché originel d'une manière particulière.

Pour procéder maintenant à la découverte des erreurs particulières de M. Simon, j'en trouve deux sur le péché originel, l'une qu'il en change l'idée, l'autre qu'il en ruine la preuve.

Sur le premier point, il faut savoir qu'il se répand une opinion parmi les critiques modernes, que le péché originel n'est pas ce qu'on pense; que saint Augustin, et après lui les Occidentaux, l'ont poussé trop loin; que les Grecs et saint Chrysostôme l'ont mieux entendu, en expliquant (ce sont les paroles de M. Simon)¹ plutôt de la peine due au péché, c'est-à-dire, de la mort, que du péché même, ces paroles de saint Paul : LE PÉCHÉ EST ENTRÉ DANS LE MONDE PAR UN SEUL HOMME, et le reste.

La proposition, ainsi énoncée, est formellement condamnée par ces paroles du concile de Trente² : *Si quelqu'un dit qu'Adam par sa désobéissance, ait transmis dans le genre humain la mort seulement et les autres peines du corps, et non pas le péché, qui est la mort de l'âme, qu'il soit anathème*; ce qui est répété de mot à mot du second concile d'Orange³. M. Simon, qui allègue ici saint Chrysostôme, ne fait autre chose que chercher, selon sa coutume, à interrompre la suite de la tradition, et à trouver dans les Pères, et dans ce Père comme dans les autres, les plus grossières erreurs.

Cette nouvelle doctrine sur le péché originel a pour principal auteur dans ce siècle Grotius⁴, qui

¹ P. 171.

² Sess. v, can. II.

³ Cap. II.

⁴ In *Epist. ad Rom.* v, 12 et seq. p. 812.

l'a prise des soéniens ; et pour principal défenseur, même de nos jours, M. Simon, qui rapporte soigneusement le sentiment de Grotius en un endroit, et l'insinue ou plutôt l'établit manifestement dans les autres : premièrement en l'attribuant, comme on vient de voir, à un auteur aussi grave que saint Chrysostôme, à l'exemple du même Grotius¹ ; en second lieu, et plus clairement, lorsque, selon sa coutume, prenant en main la défense de Théodore de Mopsueste, que les anciens ont regardé comme le premier maître de Pélagie, il en parle ainsi² : *Ces paroles* (de Théodore) *semblent insinuer qu'il ait nié absolument le péché originel : peut-être n'attaquait-il que la manière dont saint Augustin l'expliquait, qui lui paraissait nouvelle, aussi bien que les preuves de l'Écriture sur lesquelles il se fondait.* Il faut toujours que saint Augustin porte la peine de tout, il n'y a point d'hérétique qu'on n'entreprenne de justifier à ses dépens. On suppose que ce saint docteur a fait deux fautes sur le péché originel : l'une, de l'expliquer d'une manière particulière ; l'autre, de l'appuyer par des preuves que Théodore, aussi bien que les autres Grecs, ont trouvées nouvelles. Mais, sous le nom de saint Augustin, c'est l'Église qui est attaquée ; puisque ni ce Père n'a rien dit sur ce péché que l'Église n'ait dit avec lui, ni il n'a employé pour l'établir, d'autres preuves que celles qu'elle a formellement adoptées. Nous allons parler du premier dans le chapitre XI, et nous parlerons de l'autre dans les chapitres suivants.

CHAPITRE XI.

Que saint Augustin n'a enseigné sur le péché originel que ce qu'en a enseigné toute l'Église catholique dans les décrets des conciles de Carthage, d'Orange, de Lyon, de Florence et de Trente : que Théodore de Mopsueste, défendu par l'auteur, sous le nom de saint Augustin, attaquait toute l'Église.

Premièrement donc, pour ce qui regarde le fond du péché originel, saint Augustin n'en a point dit autre chose, sinon que c'était un véritable péché, une tache qui rendait coupables tous les hommes dès leur naissance, et qu'ils héritaient d'Adam, non-seulement la mort du corps, mais encore celle de l'âme, par laquelle ils étaient exclus de la vie éternelle. Mais c'est là précisément le sentiment de l'Église dans le concile de Trente³, où l'on définit, comme on vient de voir, après celui d'Orange⁴, que le péché originel fait passer d'Adam jusqu'à nous, et dans tout le genre humain, non-seulement la mort et les autres peines

¹ In Rom. v, 12, seqq. p. 812.

² P. 414.

³ Sess. v, can. II.

⁴ Ar. II, cap. II.

du corps, mais encore la mort de l'âme, qui est le péché ; ce qui est directement le contraire de ce que M. Simon voudrait encore autoriser du nom de saint Chrysostôme¹.

Le concile de Carthage, qui est le premier où la question a été définie par deux canons exprès, nous montre aussi le péché originel comme un véritable péché, pour la rémission duquel il faut baptiser les petits enfants, afin de purger en eux, par la régénération, ce que la génération leur a apporté². Le concile de Trente a répété ce canon du concile de Carthage³. Saint Augustin n'en a dit ni plus, ni moins : les conciles de Carthage, d'Orange et de Trente n'ont fait que transcrire les paroles de ce Père, comme tout le monde en est d'accord. Ainsi, encore une fois, ce sont ces conciles, c'est toute l'Église catholique qui est attaquée sous le nom de saint Augustin : ce n'est pas contre saint Augustin, c'est contre toute l'Église que M. Simon défend Théodore de Mopsueste.

En effet, il n'y a qu'à lire dans la Bibliothèque de Photius⁴ l'extrait du livre de Théodore, pour voir qu'il a attaqué toute l'Église en la personne de saint Jérôme et de saint Augustin, qu'il ne faut point séparer dans cette cause, puisque tout le monde sait qu'ils n'avaient qu'un même sentiment. Théodore défend visiblement tous les articles qu'on a condamnés dans les pélagiens : il y rejette les expressions dont toute l'Église s'est servie contre eux ; il leur fait les mêmes calomnies que les pélagiens ont faites à toute l'Église. Voilà l'auteur que M. Simon prétend excuser, en apparence, contre saint Augustin, et en effet, bien certainement, contre l'Église catholique.

Au reste, après la publication des ouvrages de Marius Mercator, faite par le savant père Garnier, on ne doute plus que Théodore n'ait été comme le chef des pélagiens. Si M. Simon l'excuse, s'il déplore la perte de ses commentaires⁵ comme d'un homme savant qui avait étudié sous un bon maître⁶, avec saint Chrysostôme, le sens littéral de l'Écriture ; si par là il insinue que saint Chrysostôme pourrait être de son sentiment, et que cela même c'est suivre le sens littéral, il ne dégénère pas de lui-même, ni du zèle qu'il a fait paraître pour les pélagiens. Il a loué Pélagie autant qu'il a pu : il pouvait bien excuser les sentiments de Théodore de Mopsueste, après avoir approuvé ceux d'Hilaire, diacre.

L'approbation de la doctrine de ce diacre est, dans les livres de M. Simon un dernier trait de

¹ P. 171.

² Conc. Carth. cap. II.

³ Sess. v, can. IV.

⁴ Cod. 177.

⁵ P. 416.

⁶ Diodore de Tharse.

pélagianisme, et le plus manifeste de tous ; mais, comme nous en avons déjà parlé, je répéterai seulement que, de l'aveu de M. Simon¹, cet auteur dit formellement que le péché originel ne nous attire point la mort de l'âme, que M. Simon l'approuve en ce point², et que c'est là formellement l'hérésie de Pélagie condamnée par tant de conciles, notamment par ceux de Carthage, d'Orange, de Florence, dont ceux de Lyon II et de Trente répètent les décrets que nous avons rapportés³. Il n'y a qu'à laisser faire nos critiques, ils nous auront bientôt forgé un christianisme tout nouveau, où l'on ne reconnaîtra plus aucun vestige des décisions de l'Église. M. Simon commence assez bien, puisque le péché originel qu'il nous donne, visiblement n'est plus celui que l'Église a défini par ses conciles, qui était la première chose que j'avais à prouver.

CHAPITRE XII.

Seconde erreur de M. Simon sur le péché originel. Il détruit les preuves dont toute l'Église s'est servie, et en particulier celle qu'elle tire de ce passage de saint Paul : *In quo omnes peccaverunt*⁴.

La seconde est qu'il a renversé, et toujours, selon sa coutume, en faisant semblant de n'en vouloir qu'à saint Augustin, les fondements de la foi du péché originel. Les fondements de l'Église sont tirés ou de la tradition ou de l'Écriture.

Pour la tradition, le fondement principal était la nécessité du baptême des petits enfants ; mais nous avons déjà vu⁵ que M. Simon n'a rien oublié pour anéantir cette preuve, et nous n'avons rien à dire de nouveau sur ce sujet.

Pour l'Écriture, le principal fondement est dans ce passage de saint Paul : *Le péché est entré dans le monde par un seul homme... en qui tous ont péché*⁶. Il y a deux versions de ce passage : l'une, au lieu de ces mots, *en qui*, *IN QUO*, met *parce que*, *QUATENUS*, *QUIA*, *EO QUOD*, ou *EX EO QUOD*. C'est celle qui favorise le plus les pélagiens, et qui leur donne lieu de dire : que le péché est entré dans le monde par Adam, à cause seulement que tous ont péché à son exemple, de laquelle explication Pélagie est constamment le premier auteur.

La seconde version est celle de toute l'Église, selon laquelle il faut lire : *Que le péché est entré dans le monde par un seul homme, en qui tous*

¹ P. 134.

² *Ibid.*

³ *Ci-dessus*, liv. v, chap. II.

⁴ Rom. v, 12.

⁵ *Ci-dessus*, liv. I, chap. II.

⁶ Rom. v, 12.

ont péché ; ce qui ne laisse aucune ressource à ceux qui nient le péché originel.

C'est un fait constant, dont aussi M. Simon demeure d'accord, que cette dernière version, qui est celle de notre Vulgate, l'est aussi de la Vulgate ancienne, comme il paraît, non-seulement par saint Augustin¹, mais encore par le diacre Hilaire, par saint Ambroise², par Pélagie même³, qui lit, comme tous les autres, *in quo*, dans son Commentaire⁴, encore que dans sa note il détourne le sens naturel de ce passage de la manière qu'on vient de voir.

M. Simon convient aussi que, selon l'explication de saint Chrysostôme, il faut traduire *in quo*, et on en peut dire autant d'Origène ; de sorte que les anciens Grecs ne diffèrent point des Latins. La suite fera paraître quel est parmi eux l'auteur de l'innovation. Quoi qu'il en soit, il est bien certain que depuis le temps de Pélagie tous les docteurs qui ont disputé contre lui, tous, dis-je, sans exception, lui ont opposé ce passage, et ont suivi en cela saint Jérôme et saint Augustin.

Après un consentement si universel et si manifeste de tout l'Occident à traduire *in quo*, il n'est pas permis de douter qu'il ne faille tourner ainsi ce célèbre *εφ' ᾧ* de saint Paul, puisque tous les Latins l'ont pris naturellement de cette sorte. Mais M. Simon, au contraire, s'acharne de telle manière à affaiblir cette version, qu'il y revient, sous divers prétextes, quinze ou seize fois, n'oubliant rien de ce qu'on peut dire pour autoriser, non-seulement la traduction, mais encore les explications qui favorisent Pélagie ; en quoi il ne fait toujours que combattre directement, sous le nom de saint Augustin, toute l'Église dans quatre conciles universellement approuvés.

CHAPITRE XIII.

Quatre conciles universellement approuvés, et entre autres celui de Trente, ont décidé, sous peine d'anathème, que dans le passage de saint Paul (Rom. v, 12), il faut traduire *in quo*, et non pas *quatenus*. M. Simon méprise ouvertement l'autorité de ces conciles.

Le premier est celui de Milève, où soixante évêques rapportent ce passage selon la Vulgate, et n'allèguent que celui-là dans leur lettre synodique à saint Innocent, avec un autre de même sens du même saint Paul ; ce qui montre qu'ils en faisaient le principal fondement de la condamnation des pélagiens.

Le second concile est celui de Carthage ou d'Afrique, de deux cent quatorze évêques, qui, dans le chapitre II, après avoir établi la foi du péché

¹ *Comm. in Epist. ad Rom. v.*

² *Ambr. lib. IV, n° 67, in Luc.*

³ *Aug. lib. I contr. Jul. cap. III, n° 10.*

⁴ *Comment. in Epist. ad Rom. v.*

originel sur le baptême des enfants, anathématisé les contredisants; à cause, dit-il, qu'il ne faut pas entendre autrement ce que dit l'Apôtre: *Le péché est entré dans le monde par un seul homme.. en qui tous ont péché*, IN QUO OMNES PECCAVERTUNT, que comme l'Église catholique répandue par toute la terre l'a toujours entendu: où le concile, en suivant la version qu'on veut contester, dit deux choses: premièrement, que le sens qu'il donne à ce passage n'est pas seulement le véritable, mais encore celui qui a toujours été reçu dans l'Église universelle; secondement, que pour cela même il n'est pas permis de ne le pas suivre, à moins qu'on ne dise en même temps qu'il est permis de s'opposer à l'intelligence constante et perpétuelle de toute l'Église.

Le troisième concile est celui d'Orange II, qui, dans une semblable décision¹, allègue pour tout fondement le même passage entendu de la même sorte, traduit de la même sorte.

Le quatrième est le concile œcuménique de Trente², qui répète de mot à mot les décrets de ces deux derniers conciles, et par deux fois le passage dont il s'agit, comme le fondement de sa décision; en déclarant, dans les mêmes termes du concile d'Afrique, que l'Église catholique l'a toujours entendu ainsi, et qu'il ne faut pas, c'est-à-dire qu'il n'est pas permis, de l'entendre autrement.

Mais M. Simon ne craint pas d'é luder cette explication, et formellement l'autorité de ces conciles, sur ces mots EN QUI TOUS ONT PÉCHÉ. *Cornélius à Lapide*, dit-il³, traite à fond du péché originel, opposant à ceux qui croient qu'on ne le peut pas prouver efficacement de ce passage, le concile de Milève et celui de Trente; mais il n'y a pas d'apparence que ces deux conciles aient voulu condamner les plus doctes Pères qui l'ont entendu autrement. Ainsi l'autorité de ces deux conciles, dont l'un est œcuménique et l'autre de même valeur, et de deux autres qu'on vient de voir, également approuvés, ne fait rien à M. Simon: il n'y aura plus qu'à rapporter quelques passages des Pères, pour conclure que les conciles qui auront plus précisément examiné la matière, ne sont rien. On en sera quitte pour dire qu'il n'y a pas d'apparence qu'on ait voulu condamner les plus doctes Pères. Voilà un beau champ ouvert aux hérétiques; et sur ce pied ils n'auront guère à se mettre en peine des décisions de l'Église.

¹ Cap. II.

² Sess. V, can. II.

³ P. 661.

CHAPITRE XIV.

Examen des paroles de M. Simon dans la réponse qu'il fait à l'autorité de ces conciles: qu'elles sont formellement contre la foi, et qu'on ne doit pas les supporter.

Mais pesons encore plus en particulier les paroles de M. Simon: *Il n'y a aucune apparence que ces conciles aient voulu condamner les plus doctes Pères, qui ont entendu autrement le passage de saint Paul*. Nous verrons bientôt quels sont ces Pères, et si leur autorité est si décisive. En attendant, j'avouerai qu'on n'a pas dessein de condamner personnellement les Pères qui auront parlé avec moins de précaution, ou avant les difficultés survenues, ou sans y être attentifs; mais de là s'ensuivra-t-il qu'il soit permis de suivre les expositions que les conciles auront condamnées, ou qu'il ne faille pas s'attacher à ce qu'on aura décidé de plus correct? Quelle critique serait celle-là, et quelle porte ouvrirait-elle aux novateurs?

Les Pères de Trente et de Milève, poursuit le critique, n'ont songé qu'à condamner l'hérésie des pélagiens. Je vois bien qu'il aura ouï dire, qu'en obligeant à recevoir les définitions des conciles, à peine d'être hérétique, les théologiens n'obligent pas ordinairement sous la même peine, à recevoir toutes les preuves dont les conciles se servent; mais, premièrement, les théologiens qui parlent ainsi, ne permettent pas pour cela d'affaiblir ces preuves. Une si étrange témérité est-elle exempte de censure? En matière de religion ne faut-il craindre précisément que d'être hérétique? N'est-ce rien de favoriser l'hérésie et de désarmer l'Église, en lui ôtant ses fondements principaux? Que deviendra la saine doctrine, s'il est permis d'en renverser les remparts l'un après l'autre? M. Simon aura détruit celui de saint Paul; un autre attaquera celui de David, où l'on voit l'homme conçu en iniquité. Par ce moyen la place est ouverte, et l'Église sans défense. Mais secondement, ce n'est pas le cas où les théologiens excusent ceux qui ne veulent pas recevoir toutes les preuves des conciles. Lorsque les conciles déclarent en termes formels, comme ceux de Trente et de Carthage font ici, que le sens qu'ils donnent à un passage est celui que l'Église catholique, répandue par toute la terre, a toujours reçu, et qu'il n'est pas permis d'en suivre un autre, l'Église veut astreindre les fidèles à la preuve comme au dogme, et n'écoute plus ceux qui la rejettent.

CHAPITRE XV.

Suite de l'examen des paroles de l'auteur sur la traduction in quo. Il se sert de l'autorité de ceux de Genève, de Calvin et de Pélagie, contre celle de saint Augustin et de toute l'Église catholique; et il avoue que la traduction quatenus renverse le fort de sa preuve.

Il n'en faudrait pas davantage pour confondre M. Simon; et je ne m'attacherais pas à peser ses autres paroles, s'il n'était bon de montrer avec quel entêtement et par quelles vues il s'opiniâtre à détruire les sens de l'Écriture, et même la traduction que les conciles proposent.

Premièrement¹, sur la traduction qui met parce que, QUATENUS, QUIA, qui est celle qui favorise les pélagiens, au lieu de en qui, IN QUO, qui est celle de l'Église catholique, l'auteur cite les docteurs de Genève, qui ne peuvent pas être suspects en cette matière. Ils ne peuvent pas être suspects: comme si pour ne l'être pas sur le pélagianisme, ils l'en étaient moins sur le sujet de la Vulgate, qu'ils sont bien aises de reprendre, et avec elle l'Église, qu'ils ne cessent de chicaner sur cette matière.

En un autre endroit², pour excuser le sens de Pélagie, il allègue encore l'autorité de Calvin, à cause qu'il n'est pas pélagien, et de quelques autres calvinistes. Ils ne sont pas non plus ariens; et cependant combien de passages ont-ils affaiblis en faveur de l'arianisme? M. Simon ne l'ignorait pas; et il n'emploierait pas si souvent l'autorité de ces critiques novateurs, qui font les savants, en cherchant les sens détournés et particuliers, si ce n'était qu'il a pris lui-même cet esprit.

Dans la suite il reprend saint Augustin³ pour avoir dit de ce passage de saint Paul, qu'il est clair, qu'il est précis, et excluait toute ambiguïté⁴; mais M. Simon répond pour Pélagie que ce passage et les autres ne sont pas si clairs que saint Augustin se l'imaginait: on les pouvait interpréter de différentes manières, même selon le sens grammatical. Pélagie et ses sectateurs ont prétendu que IN QUO était en ce lieu-là pour QUATENUS. A cause que Pélagie l'a prétendu, saint Augustin aura tort d'avoir trouvé le passage clair, et les doutes des hérétiques feront la loi à l'Église. Mais M. Simon croit tout sauver en ajoutant que cette interprétation a été suivie par quelques orthodoxes; c'est-à-dire, par un ou deux qui n'y pensaient pas, et qui n'étaient point attentifs à l'hérésie de Pélagie. M. Simon veut nous obliger à les élever aux Pères et aux conciles, même œcuméniques, dont les disputes émuës ont tourné l'attention de ce côté-là. N'est-ce pas là une solide

critique et bien propre à établir les preuves de la tradition? Mais voici où le critique en voulait venir: *Les pélagiens affaiblissaient par ce moyen le plus fort de la preuve de saint Augustin, qui consistait en ce mot IN QUO*¹. C'est donc là le fruit de la critique, de trouver le moyen d'affaiblir le fort de la preuve de saint Augustin; ajoutons, qui était aussi le fort de la preuve de quatre conciles dont l'autorité est œcuménique. C'en est trop, et il n'y eut jamais dans toute l'Église d'exemple d'une pareille témérité.

CHAPITRE XVI.

Suite de l'examen des paroles de l'auteur; il affaiblit l'autorité de saint Augustin et de l'Église catholique par celle de Théodoret, de Grotius et d'Érasme: si c'est une bonne réponse en cette occasion, de dire que saint Augustin n'est pas la règle de la foi.

Il continue cependant²: *Théodoret n'a fait en ce lieu (sur le passage de saint Paul dont il s'agit) aucune mention du péché originel*. Au contraire l'auteur tâche de faire paraître qu'il y était opposé, de quoi nous parlerons ailleurs. Le patriarche Photius en use de même que Théodoret³: voilà donc ces orthodoxes de M. Simon réduits au seul Théodoret; si ce n'est qu'on veuille mettre Photius, le patriarche du schisme, au nombre des orthodoxes. En général, continue-t-il, la plupart des commentateurs grecs n'ont fait aucune mention du péché originel sur ce passage de saint Paul. C'est ce que je nie, et je n'en crois pas M. Simon sur sa parole. Quoi qu'il en soit, c'est à l'occasion de Théodoret, de Photius et de quelques grecs, qu'il a prononcé cette sentence: qu'on ne doit pas croire que les conciles aient voulu condamner les plus doctes Pères⁴; ce qu'il conclut par ces paroles: *Ce n'est pas être pélagiens que d'interpréter ἐν ᾧ où il y a dans la Vulgate IN QUO par QUATENUS ou EO QUOD avec Théodoret et Érasme*. Voilà deux autorités bien assorties; et il ajoute: *Le sentiment de saint Augustin, qui traite cette interprétation de NOUVELLE et de FAUSSE, n'est pas une décision de foi*; et à cause de cela, il sera permis de lui élever Théodoret et Érasme: comme si c'était ôter toute autorité à saint Augustin, que de ne lui pas donner celle d'être la règle de la foi, à quoi personne ne pense. Voilà comment raisonne un esprit outré. Qu'il apprenne donc que, sans prétendre en aucune sorte que les sentiments de saint Augustin soient une décision de foi, on peut bien dire que l'interprétation qu'il a rejetée, celle qui met quatenus pour in quo, était nouvelle et fautive: nouvelle, parce qu'elle était contraire à toutes les ver-

¹ P. 171. — ² P. 241. — ³ P. 286.

⁴ Aug. de Mer. et pecc. Rem. cap. x, n° II, p. 7

¹ P. 286.

² P. 321. — ³ P. 463. — ⁴ P. 661.